



Autorité  
luxembourgeoise  
indépendante de  
l'audiovisuel

**AVIS N° 53/2022  
du 19 décembre 2022**

**du Conseil d'administration  
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel  
relatif à l'octroi d'une concession à l'administration communale de Steinsel  
pour son service de télévision « Kanal 3 »**

Par courriel du 15 décembre 2022, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant l'octroi d'une concession à l'administration communale de Steinsel pour le service de télévision « Kanal 3 ».

Il ressort de la demande d'avis du SMC que l'a.s.b.l. Luxembourg Movie production est actuellement en possession d'une concession pour ce service de télévision. Cette concession viendra à échéance le 31 décembre 2022.

Par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la commune de Steinsel a demandé à voir prolonger la concession à son nom, le conseil échevinal assumant la responsabilité éditoriale. Il est encore précisé que les conditions d'exploitation restent inchangées par rapport à celles renseignées dans le dossier de renouvellement de la concession de « Kanal 3 » soumis pour avis à l'Autorité en date du 5 octobre 2022. L'Autorité peut donner son aval à la demande.

L'Autorité note finalement la mention dans le dossier d'un service de médias audiovisuels à la demande dont il conviendra de tenir compte au titre de l'article 23<sup>ter</sup> de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.



Autorité  
luxembourgeoise  
indépendante de  
l'audiovisuel

Ainsi fait et délibéré par consultation électronique en date du 19 décembre 2022 à laquelle ont participé :

Thierry Hoscheit, président

Valérie Dupong, membre

Marc Glesener, membre

Claude Wolf, membre

Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit  
Président